



COMITE DES FETES DE SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE

Compte-rendu du conseil d'administration du jeudi 31 mars 2016

Présents : Mesdames Paviot, Mercier, Tuna, Rambaud.

Messieurs Leblanc, Lefebvre, Cabrelli, Queval, Guénet, Mercier, Halotel, Bachelet

Commission Municipale :

Excusés : Mesdames Pruvet, Jourde

Messieurs Saint, Cordier

Le président ouvre la séance à 20h30 et soumet au vote le PV de l'AG extraordinaire et ordinaire du jeudi 10 mars 2016.

Monsieur Bachelet précise qu'il était intervenu lors de la séance pour préciser que le comité des fêtes pouvait déposer légalement au maximum 76 500 euros sur des livrets. Il souligne également que les statuts sont propres au comité des fêtes et sont soumis à la Préfecture.

Ce commentaire mis en valeur, le PV a été par la suite voté à l'unanimité.

Les statuts

Le président procède à la lecture des statuts modifiés et précise que le bureau des élus sera composé de :

- 4 administrateurs élus
- 3 administrateurs de droit qui sont le Président d'honneur et les deux conseillers municipaux en charge des associations,
- 6 commissaires.

L'article 12 sera davantage détaillé avec la mise en place des commissions.

L'adoption des statuts sera proposée au vote le jeudi 28 avril lors d'une assemblée extraordinaire.

La question de souscrire à la MAIF une assurance pour la fonction de président a été soulevée et retenue.

Le trésorier a également émis le souhait d'une double-signatures sur les chèques. Ceci sera à revoir par rapport aux statuts.

Les archives

Le président demande l'autorisation de procéder à l'actualisation des archives en vue de faire le tri et ce conformément à la loi.

Cette demande a été votée à main levée. Une voix s'est prononcée contre, 4 personnes se sont abstenues et neuf personnes se sont prononcées pour.

Le registre des délibérations

Le président demande l'autorisation de ne plus le tenir conformément à l'article de loi proposé en lecture. Il propose de maintenir une copie papier de chaque PV et une sauvegarde de tous les PV et convocations sur un disque dur.

Cette décision a été soumise au vote à main levée et approuvée à l'unanimité.

Les différentes manifestations

WE de la Saint-Georges et salon de la peinture

René propose d'acheter des panneaux à Brico-dépôt afin de fixer les affiches du spectacle musical et du théâtre. A été souligné l'importance de laisser un cahier à chaque manifestation pour que les professionnels puissent laisser leur mail.

Les différents quartiers de Saint Martin ont été délimités pour la distribution des dépliants :

Le Génetey et Saint Léonard : Daniel Halotel

La rte du Mesnil et la route de Duclair : Daniel et Marlène Mercier

La résidence Le Bourg Daniel Bachelet

La Cotinière, le marais et le ch des tuyas : René Cabrelli

Le lotissement Baucher et la résidence Saint Georges : Christian Queval

La route de quevillon et le chemin de la diligence : Odile Patt et Danièle Patry

La route de Brécy : Loréna Tuna

Le Bourg : Olivier Leblanc

La résidence les tilleuls, l'allée des tilleuls : Auriane Rambaud

Pour le salon de la peinture, les annonces radio sont gérées par J-Luc Guénet et Daniel Halotel ainsi que sur le site seinoscope.fr, site très consulté où on peut indiquer toutes les manifestations.

Lors du salon de la peinture, un catalogue avec la présentation des artistes et un dessin original des peintres est en vente sur place.

Pour la publicité, des affiches, des flyers et des invitations sont prévus.

L'état des banderoles doit être vérifié et il faut faire faire un autocollant avec les bonnes dates.

A vérifier si l'intitulé « we de l'Ascencion » est réellement interdit pour les affichages.

Michèle, Olivier et Jean-Luc ont une réunion le lundi matin à 9h30 au local du foyer.

La mairie doit mettre en place des pancartes supplémentaires pour indiquer l'emplacement de la salle des fêtes. Elle accorde aussi des cimaises supplémentaires. Les ampoules de la salle des fêtes seront à vérifier.

Michèle Paviot a demandé à la mairie l'installation d'un porte-vélos.

Pour le cocktail, Michèle a commandé à la Roumardière un tonneau de vin blanc et rouge, passera probablement commande de petits fours à Leclerc, a commandé des gougères à la boulangerie.

Le soir, un repas pour les artistes leur est proposé à 15 euros tout compris.

WE de la Saint-Georges

Pour le théâtre, on a besoin d'un chapiteau identique à celui qui est utilisé au marché des Arts. Il est stocké sous la mairie, il faut demander la camionnette de la mairie à David et trois personnes sont nécessaires pour le transport et le montage.

WE de la fête du village, le 4-5 juin

Le contrat a été revu avec monsieur Terrier

La même famille de forains que l'année dernière viendrait pour proposer les jeux pour enfants (auto-tamponneuses, pêche aux canards, confiseries, tir au ballon ...). La mairie s'est engagée à fournir l'électricité.

Un contrat « forain » doit être établi afin de préciser le nombre de caravanes, les superficies de manèges, le nombre de contractants, les conditions d'installation conformes aux normes...

Le comité des fêtes doit bien indiquer qu'il n'est pas responsable en cas d'accident. Ce contrat doit avoir une durée de validité précise pour l'année 2016. Un contrat est aussi à établir pour la location du chapiteau .

Nous vous invitons à l'Assemblée extraordinaire et ordinaire le jeudi 28 avril 2016 à 20h30 à la Grange

Le Président
Olivier Leblanc

La Secrétaire
Auriane Rambaud